

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
 CHANGE TO ORGANIC PESTICIDES GIR
 12 CHEMIN DE L AYGUEBELLE
 33480 AVENSAN

Nos références à rappeler : 359983/L
 CHANGE TO ORGANIC PESTICIDES GIR

COP GIRONDE

Niort, le 9 décembre 2023

> Avis d'échéance du 01/01/2024 au 31/12/2024

Le présent avis d'échéance **établi le 9/12/2023** précise le montant et les modalités de règlement de votre cotisation. Il tient compte des risques déclarés à cette date.

Solde du compte avant l'édition de l'avis d'échéance			0,00 €
Nature opération	Cotisation HT	Taxes	Cotisation TTC
→ Contrat ASSURANCE DES ASSOCIATIONS Multirisque Association n°C2022-5806	64,56 €	11,81 €	76,37 €
dont garantie catastrophes naturelles	0,94 €	0,08 €	1,02 €
dont garantie Assistance aux personnes	2,82 €	0,25 €	3,07 €
dont garantie attentat	0,47 €	0,04 €	0,51 €
→ Contrat ASSURANCE DES ASSOCIATIONS Protection juridique des associations n°C2022-5805	27,12 €	3,64 €	30,76 €
dont garantie protection juridique	13,56 €	1,82 €	15,38 €
		dont Fonds de garantie terrorisme	5,90 €
		Votre cotisation annuelle	107,13 €
		Total à payer	107,13 €

Ce prix TTC intègre les taxes de toute nature au regard de la fiscalité applicable à la date d'opération.

Le présent document vaut quittance après paiement

Modalités de règlement

Vous avez opté pour un paiement par **prélèvement sur le compte** selon le mandat . Les sommes à payer seront prélevées sur ce compte selon les dates mentionnées dans l'échéancier de prélèvement.